



**Prise en charge orthophonique des pathologies vocales
Du bilan à la rééducation**

Selon la nomenclature générale des actes professionnels, les orthophonistes sont qualifié(e)s pour prendre en charge les dysphonies de l'adulte et de l'enfant. La diversité des pathologies et des protocoles de prise en charge qui y sont associés nécessitent une connaissance anatomique, physiologique mais aussi une connaissance des outils d'évaluation et des outils thérapeutiques qui sont en constante évolution.

Cette formation vocale pour les orthophonistes s'organisera sur 6 ateliers durant deux jours consécutifs et permettra d'appréhender le bilan et la rééducation des laryngopathies bénignes du larynx (laryngopathies dysfonctionnelles et pathologies congénitales) et des paralysies laryngées (paralysie du nerf laryngé récurrent et du nerf laryngé supérieur). Pour le bon déroulement des ateliers, un nombre limité d'orthophonistes pourront participer par formation pour favoriser l'aspect pratique.

L'objectif de cette formation est d'apporter aux orthophonistes cliniciens les moyens d'aborder les troubles de la voix tant sur le plan conceptuel que sur le plan de l'évaluation et de la rééducation mais surtout de donner des outils immédiatement utilisables en cabinet et de maîtriser les exercices pour pouvoir les proposer par la suite aux patients.

Les supports utilisés (vidéos, matériel informatique, outils papiers et outils informatisés) ainsi que la présentation de cas cliniques et les mises en situation permettront d'illustrer les apports théoriques. Le nombre d'heures ne permettra pas d'expérimenter tous les exercices et une large part est donnée au travail vocal mais le support vidéo et le descriptif des exercices sera une aide à la découverte des exercices non vus au cours de la formation. Cette formation est accessible à tou(te)s les orthophonistes sans pré-requis nécessaires.

Date et lieu de la formation : Les prochaines sessions de ma formation indépendantes les unes des autres se dérouleront :

- Les 11 et 12 Septembre 2015
- Les 16 et 17 Octobre 2015
- Les 27 et 28 Novembre 2015
- Les 18 et 19 Décembre 2015

La formation se déroule sur deux jours de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 19H00 soit 18 heures de formation à Aix-en-Provence, Bouches-du-Rhône (13)

Formatrice :

Aurélie Ravera-Lassalle, orthophoniste,

Chargée des TD de voix chantée à l'école d'orthophonie de Marseille

Master parole et langage, Université de Provence, Aix-en-Provence

Master en Neuropsychologie, Université Paul Sabatier, Toulouse

Praticien certifié LSVT ; Formation OSTEOVOX en cours, ACI, affiliée à la SACEM



Informations pratiques

Formatrice : Aurélie Ravera-Lassalle

Durée : 18 heures sur deux jours

Prise en charge Fif-PL et DPC : cette formation est prise en charge par le FIF-PL depuis Janvier 2014 et éligible au DPC depuis Avril 2014 (en attente de l'accord de la commission scientifique).

Tarifs : Le coût de la formation comprend les ateliers et la fourniture des documents papiers mais ne comprend pas le repas de midi Une attestation de présence et une facture seront fournies en fin de formation ainsi que tous les exercices filmés et enregistrés.

Si prise en charge Fif-PL ou sans aide : Le coût de la formation sera de 320 euros payables en deux fois (acompte de 100 euros et solde de 220 euros). L'aide du Fif-PL s'élève à 240 euros.

Si prise en charge DPC (programme 61151500001) : Le coût de la formation est de 420 euros payables en deux fois (acompte de 100 euros et solde de 320 euros), Ces chèques seront restitués si le stagiaire remplit toutes ses obligations de prise en charge DPC et quand le DPC aura effectué le règlement auprès de l'organisme Voix et Formations. L'aide du DPC au coût de formation s'élève à 420 euros et l'indemnisation du stagiaire par le DPC pour son absence au cabinet s'élève à 432 euros (sous réserve de modifications en 2015, en cas de changement des forfaits 2015, la différence sera à la charge du stagiaire).

Effectifs : 10 à 15 personnes

Renseignement et inscriptions :

Aurélie Ravera-Lassalle

Leeloulassalle@yahoo.fr

06-11-75-90-97

Organisme de formateur organisateur :

Numéro de déclaration d'activité : Enregistrée sous le numéro : « Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.13.14973.13 auprès du préfet (direction régionale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur » (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état).



Programme détaillé de la formation

Première journée

Accueil : 8H30

Atelier 1 : Le bilan vocal : 9H00 à 13H00

- Matériel (enregistrements audio et vidéo, Présentation de logiciels d'analyse vocale)
- Descriptif de la passation (voix parlée et voix chantée)
- Mises en situation (A l'aide d'un clavier : trouver le fondamental, trouver la tessiture et l'étendue vocale, juger une voix à l'aide d'une échelle...)
- Annexes (VIH, Phonétogramme, bilan geste vocal chanté, correspondance notes-fréquences, analyse spectrale)

Pause repas

Atelier 2 : Le travail vocal : 14h00 à 19H00

- Notions vocales
- Descriptif des exercices avec mises en situation et familiarisation avec le clavier
- Annexes (articles, tableau récapitulatif exercices de voix)



Deuxième journée

Accueil : 8h30

Atelier 2 : Le travail vocal (suite) : 9h00 à 11h00

- Notions vocales
- Descriptif des exercices avec mises en situation et familiarisation avec le clavier
- Annexes (articles, tableau récapitulatif exercices de voix)

Atelier 3 : Les pathologies vocales : 11H00 à 13h00

- Présentation des pathologies
- Annexes (articles, tableau récapitulatif des lésions et de leurs caractéristiques)

Protocoles de prise en charge

- Prise en charge en fonction des pathologies
- Descriptif des exercices par pathologie
- Annexes (articles, tableau récapitulatif exercices en fonction des pathologies)

Pause repas

Atelier 3 : Les pathologies vocales (suite) : 14H00 à 16h00

Atelier 4 : Le travail respiratoire : 16h00 à 17h30

- Notions de respiration dans la parole et dans le chant
- Descriptif des exercices et mises en situation
- Annexes (articles, tableau récapitulatif exercices de respiration)

Atelier 5 et 6 : Le travail postural et La gestion du trac : 17H30 à 19H00

- Notions posturales dans la parole et dans le chant et notions sur le trac
- Descriptif des exercices et mises en situation
- Annexes (articles, tableau récapitulatif exercices de posture et de relaxation)



Conditions générales détaillées de la formation

Les conditions générales détaillées dans laquelle la formation est dispensée sont les suivantes :

La formation a lieu dans une salle adaptée au nombre de participants.

Les moyens techniques : Projection sur écran de power point, utilisation d'un enregistreur numérique, d'un micro Shurre SM58 (pour enregistrer la voix des stagiaires), du logiciel VOCALAB, d'un piano Casio, d'une tablette avec logiciel Garage Band, d'un amplificateur (pour les fichiers sons), d'un tableau véléda, mise à disposition de tapis de sol, de balles et de ballons, de paille et de bouteille (pour la technique vocale)

Les moyens pédagogiques : La formation est dispensée avec une partie théorique sur outils informatiques (power point) et papiers (articles, résumé en rapport avec chaque atelier) et une partie pratique sur outils informatiques (visionnage de vidéos et écoute de fichiers sons avec commentaires et appréciations par les stagiaires) et utilisation de matériel (tapis de sol, ballons, balles à picots, piano, paille)

Les modalités de contrôle des connaissances : Le contrôle des connaissances sera effectué à l'oral tout le long de la formation mais surtout lors de l'atelier pathologies et protocoles où les orthophonistes seront sollicitées pour trouver d'eux-mêmes quels exercices (appris lors de l'atelier sur le travail vocal) utiliser dans les pathologies présentées. Les orthophonistes réalisant cette formation via le DPC seront soumis à un questionnaire écrit avant la formation et au cours de la formation.

Les modalités de contrôle de la présence à la formation: Le contrôle de la présence à la formation des participants se fera à l'aide d'une feuille d'émargement présentée deux fois par jour (matin et après-midi)